

**A.O.C. CRÉMANT DE BOURGOGNE**  
DECLARATION PREALABLE D’AFFECTATION PARCELLAIRE - RECOLTE 2025



NOM et PRENOM ou RAISON SOCIALE : .....ADRESSE : .....

CODE POSTAL: ..... COMMUNE : ..... Email: .....

TEL: ..... Port : ..... N° CVI: .....

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES PRODUCTEURS DE CRÉMANT DE BOURGOGNE :**

- VINIFIE dans ses chais                       VEND du RAISIN à .....                       COOPERATEUR (dans ce cas, envoyer la DAP à votre cave coopérative)  
 VEND du MOUT\* à : .....                       FOURNIT pour élaboration à façon du RAISIN à : .....                       FOURNIT pour élaboration à façon du MOUT\* à : .....

Déclare affecter les parcelles ci-après désignées à la production de vin de base destiné à l'élaboration de Crémant de Bourgogne :

Appellation de départ qui figure sur votre CVI	Appellation revendiquée	Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale Section n° parcelle		Année de plantation	Superficie totale de la parcelle	Superficie engagée*	Cépage	Ecartement entre rangs en mètre	Ecartement sur le rang en mètre
<b>TOTAL SURFACE (ha)</b>											

\* La partie de parcelle engagée doit pouvoir être identifiée sur le terrain par la commission professionnelle d'après des éléments visibles (peinture des têtes de rang, signalétique...)

Fait à ..... le ...../...../ 2025

Signature du producteur:

Signature(s) du/des propriétaires de métairie :

A RETOURNER A LA CAVB (132 route de Dijon – 21200 BEAUNE – Courriel : [cavb.dap@gmail.com](mailto:cavb.dap@gmail.com))

**AVANT LE 31 MARS 2025 pour le Crémant de Bourgogne**